

ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES HOMMES ARMÉS MENACENT UNE COMMUNAUTÉ RURALE

Quarante-cinq familles de la communauté *quilombola* de Pontes, dans l'État de Maranhão, au Brésil, font constamment l'objet de menaces et d'actes d'intimidation de la part d'hommes armés qui patrouillent dans la zone. Ces derniers sont employés par des éleveurs locaux qui essaient de chasser cette population. Les cultures et les biens de la communauté ont été détruits, et ses membres ont du mal à nourrir leurs familles.

Le 15 août 2012, des éleveurs locaux ont lâché leur bétail sur les terres des habitants de la communauté de Pontes, détruisant ainsi leurs plantations, notamment de manioc, qui est leur aliment de base. Depuis, des hommes armés ont été aperçus, patrouillant dans les bois à la limite de cultures appartenant à de petits agriculteurs et situées sur les terres de cette communauté. Plusieurs résidents affirment craindre de sortir de chez eux. Cette population dépend de ses cultures vivrières pour survivre, et bon nombre de familles ont maintenant du mal à nourrir leurs enfants.

En décembre 2011, les habitants de Pontes ont été officiellement reconnus comme communauté *quilombola*, c'est-à-dire une communauté dont les membres sont des descendants d'esclaves africains, mais les autorités n'ont rien fait pour préserver l'intégrité de leurs terres. Ces personnes doivent se débrouiller seules dans une région marquée par les violences et le non-respect des lois. De nombreux responsables de communautés sont menacés de mort. L'un d'eux, Zé Patrício, a été ajouté au programme fédéral de protection des défenseurs des droits humains en octobre dernier, mais les autorités ne lui ont fourni aucune aide depuis.

Les résidents de Pontes et ceux de la communauté *quilombola* voisine de Salgado sont depuis longtemps menacés et persécutés par des propriétaires terriens locaux. Selon la Commission pastorale de la terre, l'État de Maranhão est particulièrement touché par des violences liées à la terre, avec plus de 200 litiges fonciers en 2011 et plus d'une centaine de responsables de communautés menacés de mort.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à assurer la protection de la communauté *quilombola* de Pontes à Pirapemas, à diligenter une enquête minutieuse sur les informations faisant état de menaces et de destructions de biens, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- priez-les instamment de lancer des investigations approfondies sur les menaces adressées à Zé Patrício, et de lui fournir une protection complète, dans le respect de ses souhaits ;
- appelez-les à protéger les droits des communautés *quilombolas* afin d'assurer efficacement leur sécurité sur le long terme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2012 À :

Secrétaire d'État aux droits humains

Maria do Rosário Nunes
SCS Bloco B, Quadra 09, Lote C
Ed. Parque da Cidade, Corporate
caporal
Torre A, 10º Andar CEP: 70308-200
Brasília/DF, Brésil
Fax : + 55 61 2025 9414
Formule d'appel : *Exmo. Sra.*
Secretária, / Madame,

Gouverneure de l'État du Maranhão

Roseana Sarney
Palácio dos Leões - Av. Dom Pedro II
s/nº Centro 65.010-904 - São Luís/MA,
Brésil
Fax : + 55 98 2108 9252/9084
Formule d'appel : *Exma. Sra*
Governadora, / Madame la
Gouverneure,

Copies à :

Comissão Pastoral da Terra - Maranhão
Rua do Sol, nº 457, Centro
CEP 65020-590 São Luís – MA, Brésil

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES HOMMES ARMÉS MENACENT UNE COMMUNAUTÉ RURALE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

À la fin du XVI^e siècle, des esclaves d'origine africaine en fuite ou affranchis, refusant l'esclavage, ont établi des communautés dans des régions rurales reculées du Brésil, sur des sites appelés *quilombos*. Les articles 215 et 216 de la Constitution brésilienne de 1988 reconnaissent le droit des descendants de ces communautés afro-brésiliennes de posséder les terres occupées par leurs ancêtres. Plus particulièrement, l'article 68 des Dispositions transitoires prévoit : « La propriété définitive de leurs terres doit être garantie aux descendants des membres de *quilombos* résidant encore sur place. » Plusieurs lois fédérales et étatiques ont été adoptées pour réglementer l'identification des terres où des *quilombos* ont été établis et l'assignation des titres de propriété aux communautés encore existantes.

Le 30 octobre 2010, Flaviano Pinto Neto, un des responsables de la communauté *quilombola* de Charco (État du Maranhão), a été tué de sept balles dans la tête (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/016/2010/fr>). Plusieurs responsables de la communauté *quilomobola* de Salgado, à Pirapemas, ont également été menacés (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/020/2011/fr>).

Outre sa propre législation, le Brésil est tenu de respecter la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, auxquelles il est partie. Tous ces textes réaffirment les droits culturels et fonciers des groupes d'origine africaine, ainsi que les principes de non-discrimination et d'égalité devant la loi.

Le Brésil compte plus de 3 000 communautés établies sur des *quilombos*. Des centaines de procédures administratives ont été engagées devant l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) mais pour l'instant, moins de 10 % des communautés se sont vu remettre leurs titres fonciers. Salgado compte plus de 42 familles, qui luttent depuis 1982 pour obtenir des droits fonciers. Elles ont déjà reçu plusieurs avis d'expulsion et essuyé de nombreux revers en raison des malversations présumées des personnes chargées du processus de délimitation.

Personnes concernées : 45 familles de la communauté *quilomobola* de Pontes (hommes et femmes) et Zé Patrício (homme)

AU 245/12, AMR 19/011/2012, 21 août 2012

